

Interpellation – Communication sur le renouvellement de l'infrastructure informatique.

À la lecture de la Communication 2026-09 relative au renouvellement de l'infrastructure informatique et à la migration vers Windows 11, plusieurs questions importantes se posent.

Le projet initial avait fait l'objet d'une adjudication de CHF 334'865, alors que le crédit prévu s'élevait à CHF 439'000. À la suite de l'augmentation annoncée des prix par l'adjudicataire, une nouvelle procédure a été engagée. Celle-ci aboutit aujourd'hui à une offre de CHF 797'823, soit environ CHF 359'000 de plus que le crédit initialement prévu, et près de CHF 463'000 de plus que la première adjudication.

Nous comprenons que la Municipalité ait dû tenir compte des règles relatives aux marchés publics et à l'égalité de traitement des soumissionnaires. Nous comprenons également que les conditions du marché informatique aient évolué.

Mais précisément en raison de l'importance de cette augmentation, il nous paraît légitime de s'interroger non seulement sur le coût du projet, mais également sur sa conception, son calendrier et les choix technologiques qui le sous-tendent.

Nous souhaiterions dès lors poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. Sur l'évolution du coût

Quelle est précisément la décomposition du passage de CHF 334'865 à CHF 797'823 ?

Pouvez-vous distinguer la part correspondant :

- à l'augmentation du prix du matériel ;
- à l'évolution des prestations ;
- aux nouvelles exigences de cybersécurité ;
- aux licences et logiciels ;
- à l'augmentation du volume de données ;
- au Cloud et aux nouvelles fonctionnalités ;
- et, le cas échéant, à une modification du périmètre du projet ?

La Communication mentionne plusieurs facteurs susceptibles d'expliquer cette hausse, mais ne permet pas d'en mesurer l'impact financier respectif.

2. Sur la première adjudication

a. Pourriez-vous préciser la date de parution de l'appel d'offres sur la plateforme SIMAP, le nombre de réponses reçues ainsi que les critères d'adjudication qui ont permis d'orienter le choix du prestataire par la Municipalité ?

b. Les offres comportaient-elles une durée de validité et des conditions de prix suffisamment précises ?

c. Comment expliquer qu'une offre ayant fait l'objet d'une adjudication en janvier 2026 ait pu être suivie, quelques semaines plus tard, d'une annonce de hausse d'au moins 25 % ?

3. Sur le calendrier et le cycle de vie des équipements

Compte tenu de l'explosion des coûts, quels sont précisément les éléments qu'il est réellement nécessaire de renouveler aujourd'hui, au regard du cycle de vie des équipements ?

a. À ce titre, pourriez-vous nous préciser, pour les principaux équipements concernés, leur situation au regard de leur :

- **EOL (« End of Life »)** : date à laquelle le fabricant met fin à la commercialisation ou au développement actif d'un produit ;

- **EOS (« End of Support »)** : date à laquelle le fabricant met fin à l'assistance technique et, notamment, aux mises à jour de sécurité.

b. Sommes-nous dans une situation où tous les équipements doivent impérativement être renouvelés immédiatement, ou certains investissements pourraient-ils être décalés de quelques trimestres ?

Cette question nous paraît d'autant plus pertinente au regard de la forte tension actuelle sur les composants électroniques, les semi-conducteurs et les infrastructures liées aux data centers. Si une partie importante de l'augmentation de la facture est effectivement liée à ces tensions, ne risquons-nous pas de réaliser aujourd'hui des achats au moment où les prix sont le plus élevé ?

Ne serait-il dès lors pas pertinent que la Municipalité étudie un scénario permettant de phaser ou de reporter une partie des acquisitions, en fonction du cycle de vie des équipements, de leur niveau de criticité et de l'évolution attendue des capacités de production et des prix, tout en garantissant naturellement la sécurité et la continuité des services ?

4. Sur le choix de l'architecture informatique et l'option Cloud

Enfin, au vu de l'augmentation particulièrement importante du budget consacré aux serveurs physiques, nous souhaiterions savoir si la Municipalité a réévalué l'opportunité de recourir davantage à une architecture Cloud.

Et, compte tenu de l'évolution importante du montant aujourd'hui présenté, une nouvelle analyse coûts-bénéfices de ces deux options a-t-elle été réalisée ?

Conclusion

Nous ne remettons pas en question la nécessité pour la Commune de disposer d'une infrastructure informatique moderne, sécurisée et fiable. La cybersécurité et la continuité des services publics ne sont évidemment pas négociables.

En revanche, un passage de CHF 334'865 à près de CHF 798'000 est suffisamment significatif pour justifier que nous nous interroguions sur le coût, le calendrier, l'architecture informatique et les choix technologiques retenus.

Nous sommes conscients que, juridiquement, le Conseil communal n'a pas à se prononcer à nouveau sur cette augmentation de crédit d'investissement dans le cadre de l'adjudication (cf. article 16 alinéa 2 du Règlement sur la comptabilité des communes), et nous le regrettons vivement.

Cela ne signifie toutefois pas que nous ne devons pas chercher à comprendre comment nous en sommes arrivés à une telle augmentation.

Il appartiendra aussi à la COGES, dans le cadre de son travail de contrôle, de clarifier le déroulement du processus, l'évolution des coûts et les raisons qui ont conduit à une telle différence entre le projet initial et le résultat actuel.

D'ici là, il nous paraît légitime de demander à la Municipalité de nous éclairer sur ces différents points, et notamment sur l'opportunité de réaliser l'intégralité de cet investissement maintenant, plutôt que de phaser certaines dépenses, de réévaluer l'architecture physique/Cloud et de s'assurer que les choix technologiques retenus sont réellement les plus pertinents pour la Commune à moyen et long terme.

Merci à la Municipalité pour ses réponses.

Rodolphe Bisseret, Yves Gauthier-Jaques.